CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21388** **VALABLE JUSQU'AU** **22/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Raison sociale : ST VINCENT PEINTURE ET REVETEMENT

Forme juridique : SARL

Capital : 22 000

ZA DU BRESSON
BP 11
38660 LE TOUVET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 383226933

Siret : 383 226 933 00026

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 81 02072

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 599054P1247000/001 283237/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 599054P1247000/001 283237/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 76 08 54 67 **Fax :** 04 76 08 54 99

Portable : 06 81 36 26 46

Responsabilité légale :
BROCHIER SERGE GÉRANT

Site Internet : http://st-vincent-peinture.com/

E-mail : contact@st-vincent-peinture.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 340 557 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	02/10/2025
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	3	02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 15:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.